 VIDE-GRENIERS 2025

REFUGE ANIM’O ESPOIR 44

FORMULAIRE D’INSCRIPTION Professionnels

Le refuge organise son vide-greniers le dimanche 14 septembre 2025 de 9h à 17h30

INSCRIPTIONS : dossier complet à envoyer par courrier (si règlement par chèque ou par espèce) – sinon possibilité d’inscription sur internet (envoi du dossier complet à l’adresse suivante [animoespoir44videgrenier@gmail.com](mailto:animoespoir44videgrenier@gmail.com) ) et règlement par virement (rib envoyé sur demande)

L’inscription ne sera valable sans la confirmation écrite par mail au demandeur. Inscriptions le jour du vide-greniers : uniquement si emplacements restants.

ACCES AUX EMPLACEMENTS : uniquement par la rue du Bois Rochefort pour accéder à l’arrière de la coulée verte (suivre fléchage si besoin)

Installation des stands : de 6h30 à 8h30 / Fermeture des stands : départ après 18h (sauf accord des organisateurs (force majeur)

*DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR VOTRE INSCRIPTION ;*

□ Coupon d’inscription complété

□ Règlement par chèque ou espèces (envoi par courrier : Mme LACROIX – 11 chemin du parc de la Tonnelle – 44350 Guérande)

□ ou règlement par virement (faire la demande du RIB par email à l’adresse email [animoespoir44videgrenier@gmail.com](mailto:animoespoir44videgrenier@gmail.com) )

□ une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels

□ Copie pièce d’identité ou passeport ou permis de conduire

□ REGLEMENT INTERIEUR – L’exposant(e) doit prendre connaissance du règlement de la manifestation lors de son inscription. Toute inscription implique l’acceptation et application de son règlement intérieur. L’inscription est nominative et individuelle. Maximum 3 emplacements par exposant. Un seul véhicule (avec remorque) autorisé par emplacement dans la limite de l’espace réservé ………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**. COUPON D’INSCRIPTION ET ATTESTION SUR L’HONNEUR VIDE-GRENIERS DE GUERANDE le dimanche 14 Septembre 2025**

*Aucune réservation ne sera prise en compte sans règlement ou en l’absence des documents demandés.*

se déroulant le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  
Je soussigné(e),  
Nom : ……………….. Prénom ………………….  
Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) : ……………………  
N° de registre du commerce/des métiers : …………….. de ………….  
dont le siège est au (adresse): ………………………………..  
ayant la fonction de : ………………….. dans la personne morale.  
Adresse du représentant : …………………………………  
CP ……. Ville ……………………………….  
Tél. ………… Email : ……………………….  
Titulaire de la pièce d’identité N° ………………………..  
Délivrée le …………….. par ………………  
N° immatriculation de mon véhicule : …………………………  
Déclare sur l’honneur :

* Etre soumis au régime de l’article L 310-2 du Code de commerce.  OUI   NON
* Tenir un registre d’inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à …………. le ………………

Signature

Nombre d’emplacements désirés :

Règlement par :

□ Chèque (libellé à l’ordre d’Anim’o Espoir44)

□ Espèces

□ Virement (nous demander l’envoi par email de notre RIB)

Ci-dessous le règlement intérieur

REGLEMENT INTERIEUR :

• Cette manifestation est organisée par le refuge Anim’o Espoir 44 sur le site de La Coulée Verte à Guérande. • Le tarif est fixé à 10 euros pour un emplacement 2m x 3m (table non fournie). • Le Vide Grenier est ouvert aux particuliers et professionnels et concerne la vente d’articles d’occasion. Tous les articles ne correspondant pas aux critères du Vide Grenier devront être retirés. • Les inscriptions sont enregistrées par mail ou courrier. En raison des frais engagés, les annulations par l’exposant ne donneront lieu à aucun remboursement. Quand le nombre de places est atteint, l’organisateur s’engage à en informer les exposants qui ne pourront pas avoir d’emplacement à la réception du dossier s’ils ont fait leur inscription par voie postale. Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des arrivées le jour J au vide grenier (si vous désirez être avec des amis, proches ou familles, assurez-vous d’être les uns derrière les autres à l’entrée du vide grenier. • Seront déclarés exposants, les personnes dont le bulletin d’inscription et son règlement et les informations d’identité seront parvenus à l’organisateur dans les délais impartis. Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur, sauf accompagné d’un adulte. • L’association Anim’o Espoir44 se réserve le droit de refuser toute candidature ainsi que celui d’exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d’aucune sorte. • L’association ne procédera à aucun remboursement en cas d’absences ou d’intempéries, ni en cas d’annulation pour fermeture administrative. • Avant de s’installer, chaque exposant devra se présenter à l’une des personnes de l’organisation (accès voiture par le Bois Rochefort (suivre fléchage) afin de connaître le lieu de son emplacement. Seule l’association est responsable de l’attribution des places et sa décision est sans appel. • Les véhicules des exposants ne seront autorisés aux abords du site que pour le déchargement de 6h30 à 8h00 et pour le chargement à partir de 18h. • L’association se réserve le droit de récupérer un emplacement si le bénéficiaire ne s’est pas présenté avant 8h30. 1 • Le stationnement des véhicules des exposants se fera aux alentours sur les parkings règlementaires de la mairie et aucun véhicule ne devra rester sur les abords du site durant la journée. • L’association se réserve le droit de retirer tout article qui gênerait le passage. • Les exposants s’engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommages matériels et corporels. • Toute personne vendeur de friandises ou de quelque pâtisserie que ce soit (chichi, barbe à papa, etc…) se verra refuser un emplacement afin de privilégier la vente faite par l’association elle- même. • Par respect de l’environnement, les participants s’engagent à laisser les emplacements propres. • L’inscription au Vide Grenier organisé par ANIM’O ESPOIR44 implique le respect du présent règlement.